



HAL
open science

Grand entretien: L'émancipation sans condition

Réjane Sénac

► **To cite this version:**

Réjane Sénac. Grand entretien: L'émancipation sans condition. La revue internationale et stratégique, 2023, 3 (n° 131), pp.7-19. <10.3917/ris.131.0007>. <hal-04233504>

HAL Id: hal-04233504

<https://sciencespo.hal.science/hal-04233504v1>

Submitted on 30 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

L'émancipation sans condition :

« Les dilemmes contemporains ne peuvent être appréhendés sans tenir compte de nos héritages et de la manière dont nous les interprétons et intégrons »

Réjane Sénac, Sciences Po, Centre de recherches politiques (CEVIPOF), CNRS, Paris, France.

Dans *Revue internationale et stratégique*, 2023/3 (N° 131), pages 7 à 19

DOI: <https://doi.org/10.3917/ris.131.0007>

Docteure en science politique, Réjane Sénac est directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), où elle dirige le département de science politique. Entre 2013 et 2019, elle a été présidente de la commission parité du Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, instance consultative auprès du Premier ministre. Elle est également membre du comité de direction du programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre (Presage). De *L'ordre sexué : la perception des inégalités femmes-hommes* (Presses universitaires de France, 2007) à *Radicales et fluides* (Presses de Sciences Po, 2021) en passant par *L'égalité sous conditions* (Presses de Sciences Po, 2015), ses recherches ont pour point commun d'interroger les expressions contemporaines du principe d'égalité à travers le prisme des différenciations jugées légitimes et illégitimes. Des travaux sur lesquels elle a accepté de revenir pour *La Revue internationale et stratégique*.

La Revue internationale et stratégique – Pourriez-vous revenir sur votre parcours académique et sur ce qui vous a menée vers les enjeux liés à la construction sociale des normes de genre, ainsi qu'aux dynamiques de domination, de résistance et de contestation face à des discriminations systémiques et aux limites de l'approche universaliste ?

RÉJANE SÉNAC – Je suis « entrée dans la recherche » en interrogeant, dans un mémoire de master 1 de philosophie, la dénonciation, dans l'entre-deux-guerres, de la pensée politique de Platon, par des auteurs tels que Karl Popper et Bertrand Russell, comme inspiratrice des régimes totalitaires soviétiques et fascistes. Cette accusation constituait pour moi une énigme, car ma lecture des dialogues de Platon a participé de ma prise de conscience de l'illusion d'un découpage entre l'avantgarde des « modernes » et le conservatisme des « anciens ». Alors que je vivais à la fin du XX^e siècle dans un pays dit des Lumières, où la présence des femmes dans certains espaces, métiers ou fonctions était encore un défi à justifier et à mettre en œuvre, un philosophe avait pensé au V^e siècle avant J.-C. une société où elles pouvaient occuper toutes les places, même celle de guerrières. Il ne s'agit pas d'idéaliser les dialogues platoniciens, certes empreints de contradictions, mais de préciser que, malgré leurs limites, ils m'ont notamment appris à m'émanciper de l'argument relativiste selon lequel les discours et les théories étaient le reflet de leur contexte d'énonciation. Les dialogues platoniciens donnent en effet à voir la possibilité de remettre en cause l'enfermement dans des missions et des fonctions assignées, et ceci, quel que soit le contexte historique et idéologique majoritaire de son époque. J'ai aussi compris à travers cette première recherche que les résistances, les dilemmes contemporains, ne peuvent pas être appréhendés sans tenir compte de nos héritages et de la manière dont nous les interprétons et intégrons.

Mon parcours académique et mes recherches ont continué à tirer le fil de l'analyse des ambivalences et des contradictions caractérisant le rapport des démocraties libérales contemporaines, et plus particulièrement de la République française, au principe d'égalité. J'ai pour cela éclairé les tensions entre les différences considérées justes et les inégalités à combattre à travers différents éclairages disciplinaires. Dans mon master 2 de science politique, spécialisation pensée politique, j'ai ainsi abordé les enjeux du débat entre égalité et équité à travers l'étude de la mise en scène des zones d'éducation prioritaires (ZEP) comme le dépassement d'un égalitarisme dangereux et inefficace par la vertueuse égalité des chances par le traitement différencié de situations différentes¹. L'analyse de la théorie de l'instruction publique de Condorcet permet de dépasser cette dichotomie en montrant que le fondement égalitaire des institutions scolaires n'est pas contradictoire avec l'aspiration équitable de l'enseignement public². Face à l'existence de disparités – qu'elles soient territoriales, sociales, générationnelles, sexuées, etc. – entre les individus, Condorcet ne donne en effet pas pour objectif à l'instruction de les effacer, mais de faire en sorte qu'elles ne se convertissent pas en moyen de domination. L'enjeu de l'instruction publique égalitaire est ainsi de faire advenir des citoyens autonomes³, quelles que soient leurs particularités, en les prenant en considération. Condorcet souligne la nécessité de distinguer les différences justes et injustes – celles qui engendrent la soumission – pour penser et porter l'égalité.

Ma thèse de science politique, spécialisation pensée politique, appréhende la complexité du rapport au principe d'égalité dans la société française du début du XXI^e siècle en questionnant les liens entre les modèles de représentation de ce que sont et ce que devraient être les hommes et les femmes et les conceptions de l'Autre⁴. Afin d'analyser le rapport entre les différences justifiées et l'application du principe d'égalité dans l'articulation / imbrication de l'individuel et du collectif, j'ai ensuite fait un master 2 de droit avec pour objectif de comprendre les enjeux et conditions pour que le droit participe de l'application de ce principe⁵. Que cela soit dans l'analyse des controverses autour de la promotion de la parité, de la diversité ou de l'ouverture du mariage civil aux couples de personnes du même sexe, j'ai ainsi examiné de quelle manière et à quelles conditions le droit est un instrument critique d'émancipation. En continuité avec mes recherches sur les principes de justification publique de l'inclusion des « non-frères », notamment à travers la promotion de la parité et de la diversité, ma recherche sur les mobilisations contre les injustices⁶ poursuit le questionnement sur la manière dont les frontières érigées hier entre les frères et les « non-frères » se recomposent dans les inégalités, mais aussi les émancipations, contemporaines.

Que recoupe la notion de « non-frères » que vous avez forgée ? Vous semble-t-elle pouvoir trouver à s'appliquer dans d'autres cadres nationaux que celui de la France ?

RÉJANE SÉNAC – Les controverses dans l'espace public et médiatique face au triptyque « Liberté, Égalité, Sororité », ou face à toute mention des vertus de la sororité, soulignent que ce terme, à la différence de la fraternité, est perçu comme contradictoire avec les qualités d'abstraction posées

¹ Voir Réjane Senac, « Zones d'Éducation Prioritaires : enjeux d'une politique », *Revue européenne des migrations internationales* 3, (2000) : 7-28.

² Jean-Antoine-Nicolas de Caritat Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique* (Paris : Flammarion, 1994) : 77.

³ *Ibid.*, 61-62 : « Il est impossible qu'une instruction même égale n'augmente pas la supériorité de ceux que la nature a favorisés d'une organisation plus heureuse. Mais il suffit au maintien de l'égalité des droits que cette supériorité n'entraîne pas de dépendance réelle, et que chacun soit assez instruit pour exercer par lui-même, et sans se soumettre aveuglément à la raison d'autrui, ceux dont la loi lui a garanti la jouissance. »

⁴ Voir Réjane Sénac, *L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes* (Paris : Presses universitaires de France, 2007).

⁵ Voir Réjane Sénac-Slawinski, « L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi : réflexions sur l'évolution récente du droit français », *Droit et société* 62, n° 1, 2006.

⁶ Voir Réjane Sénac, *Radicales et fluides. Les mobilisations contemporaines* (Paris : Presses de Sciences Po, 2021).

comme intrinsèques à un principe politique. Or, pas plus que la sororité, la fraternité n'a été ou n'est neutre et universelle. Même si cela peut sembler iconoclaste et dangereux à beaucoup, nous ne sommes pas démunis face au dévoilement des ombres des Lumières, puisque la puissance critique permettant de les révéler, de les dénoncer et de les dépasser fait tout autant partie du socle de principes hérités de la modernité juridico-politique.

Poser la question de savoir qui est un « frère » et qui est un ou une « non-frère »⁷ bouscule ainsi une narration associant la France à un universalisme exemplaire, voire sacré, alors qu'il est problématique. Le barbarisme de « non-frère » permet, par son étrangeté même, d'exprimer l'association de catégories d'individus à un négatif fondamental, car lié à un jugement sur ce qu'elles-ils sont ou plutôt sur ce qu'elles-ils ne peuvent pas être : des citoyen·ne·s autonomes. Qu'elles-ils soient singularisé·e·s par leur identification à un sexe – les femmes, mais aussi les personnes remettant en cause la binarité sexuée – ou à une couleur de peau, les non-frères ont pour point commun d'avoir été sorti·e·s de l'universel au nom d'une ou de plusieurs particularités considérées incompatibles avec la neutralité censée caractériser l'universel. L'expression de « non-frères » dit que c'est sur le registre de la négation, du manque, de l'opposition entre citoyen actif et sujet passif, entre la rationalité et les émotions que certains groupes d'individus ont été exclus du politique.

L'exclusion historique des « non-frères » est partie prenante des contradictions non pas seulement du républicanisme français, mais aussi plus largement du libéralisme politique, dont le projet émancipateur a été historiquement et théoriquement réservé aux « frères », qui sont en position de se définir et de se reconnaître comme des sujets autonomes. L'analyse des justifications contemporaines des politiques d'inclusion des « non-frères » met au jour les expressions concrètes de cet héritage, au-delà du cadre national français, à travers l'actualité de leur renvoi à une singularité, déclinée positivement sur le registre de la « plus-value ». Sous couvert de pragmatisme efficace et bienveillant, la diffusion dans le débat public international d'arguments tels que « les femmes font de la politique ou du management autrement », « plus de femmes dans les instances dirigeantes des entreprises, c'est une valeur ajoutée » ou « la diversité, c'est bon pour le *business* » actualise une idéologie conservatrice reconfigurée dans une version plus acceptable et respectable. Les politiques d'inclusion contemporaine des « non-frères » sont ainsi ambivalentes : si elles participent bien d'une remise en cause du « contrat sexuel »⁸ et du « contrat racial »⁹ au fondement du script libéral et républicain, elles contribuent tout autant à son actualisation.

Après avoir été construite comme une moins-value incompatible avec leur reconnaissance comme acteur·trices politiques à part entière, la singularisation des « non-frères » est théâtralisée comme une plus-value justifiant leur inclusion. Légitimer la promotion de la parité et de la diversité au nom de leur rentabilité, c'est ainsi concilier l'héritage sexiste et raciste de l'universalisme républicain avec l'injonction néolibérale du « tout marché ». La persistance du décalage entre l'égalité de droit et les inégalités de fait se comprend alors non pas comme un dysfonctionnement, mais comme l'expression contemporaine d'un « hétérosexisme racialisé constituant »¹⁰ dans le cadre duquel les « non-frères » demeurent des complémentaires, et non des égaux.

⁷ Voir Réjane Sénac, *Les non-frères au pays de l'égalité* (Paris : Presses de Sciences Po, 2017).

⁸ Carole Pateman, *Le Contrat sexuel* (Paris : La Découverte, 2010).

⁹ Charles Mills, *Le contrat racial* (1997), trad. Aly Ndiaye (Québec : Mémoire d'encrier, 2023).

¹⁰ Voir Réjane Sénac, *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité* (Paris : Presses de Sciences Po, 2015), « Dévoilement et persistance de l'"hétérosexisme racialisé constituant" d'un contrat social fraternel » : 105-12.

Dans des contextes de mise en concurrence des inégalités, en quoi l'intersectionnalité s'avère-t-elle essentielle pour penser les systèmes de domination dans leur transversalité et leur globalité ?

RÉJANE SÉNAC – Les discussions sur les enjeux théoriques et pratiques de l'imbrication des systèmes de domination ne sont pas nouvelles, elles ont en particulier été portées en France autour d'expressions comme la consubstantialité des rapports sociaux. Le terme d'intersectionnalité a lui été introduit par la juriste afroféministe Kimberlé Crenshaw¹¹ pour dire la nécessité d'adapter les modalités de mobilisation et d'action pour lutter contre les dominations et les discriminations dans leur intersection – notamment entre le sexisme et le racisme, en particulier *via* le militantisme et le droit. Le rapport contrasté à l'intersectionnalité de la part des actrices et acteurs de terrain en France révèle la complexité de la prise en compte de la multiplicité, à la fois, des identités / identifications, des inégalités et de leurs relations mutuelles. Le terme d'intersectionnalité peut ainsi être perçu comme participant à la segmentation, voire à l'individualisation, des revendications dans la mesure où il se situe sur le registre des discriminations, et donc au niveau de la reconnaissance des injustices dans les parcours individuels plus que de l'injustice des structures de domination.

Parmi la cinquantaine de responsables d'association et activistes féministes interviewées dans le cadre de ma recherche sur les mobilisations contemporaines contre les injustices, nombreuses sont celles qui rappellent que l'histoire des féminismes se caractérise par la dénonciation des inégalités femmes-hommes dans l'articulation / imbrication des identifications sociales, sexuées et racialisées et de leurs implications en matière de domination. Les controverses sur l'intersectionnalité ne portent ainsi pas sur la pertinence d'aborder les inégalités dans leur pluralité et leurs relations, mais sur celle d'utiliser, pour cela, un terme considéré par certaines féministes comme cédant à la tentation d'une réécriture caricaturale de l'histoire faisant paradoxalement écran à la transmission d'une continuité dans les alliances et les synergies, en particulier entre féminisme et antiracisme.

Depuis les années 1970, de nombreux travaux discutent de la prise en compte de la dimension située du point de vue (*standing point theory*)¹² dans la démarche scientifique et dans l'engagement militant. Le questionnement sur « qui parle, qui analyse, qui dénonce et agit ? » est ainsi à mettre en relation avec celui sur « qui est analysé, quelle-s domination-s est / sont dénoncée-s et comment ? » Le fait qu'un individu puisse être à l'intersection de plusieurs discriminations questionne la manière dont les critères de discrimination s'articulent au niveau individuel et collectif, en particulier au regard des débats formalisés par les féministes depuis les années 1970 autour de l'articulation / imbrication des rapports sociaux de sexe, de « race » et de classe. Interroger la façon dont il est légitime de s'émanciper nécessite de se demander qui peut participer à cette émancipation et selon quelles modalités.

Nous réfléchissons, dans le dossier qui fait l'objet de la partie centrale de ce numéro de la Revue, aux conséquences géopolitiques des limites planétaires. Comment pensez-vous l'articulation entre ces mécanismes de domination et de justice sociale, d'un côté, et la question climatique, de l'autre ?

RÉJANE SÉNAC – Dans un contexte d'entrecroisement des urgences écologiques et sociales, j'ai abordé l'articulation entre les dominations et les émancipations en analysant la place accordée au

¹¹ Kimberlé Crenshaw, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review* 43, n° 6 (juillet 1991) : 1241-99 (traduction française par Oristelle Bonis : « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre* 39, n° 2 (2005) : 51-82. Voir également Éric Fassin (dir.), « Les langages de l'intersectionnalité », *Raisons politiques* 58, n° 2 (2015) : 5-7.

¹² Voir Donna Haraway, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies* 14, n° 3 (automne 1988) : 575-99 ; Flores Espínola Artemisa, « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du "point de vue" », *Cahiers du genre* 53, n° 2 (2012) : 99-120 ; et Christian Larivée, « Le standpoint theory : en faveur d'une nouvelle méthode épistémologique », *Ithaque* 13 (2013) : 127-49.

principe d'égalité dans les mobilisations contemporaines contre les injustices. J'ai pour cela effectué une enquête qualitative, entre juin 2019 et août 2020, auprès de 130 responsables d'associations ou de collectifs, d'entrepreneurs sociaux et d'activistes engagé-e-s pour la justice sociale et écologique, contre le racisme, le sexisme et / ou le spécisme. L'hypothèse discutée est celle de savoir si le principe d'égalité, malgré ses ambivalences passées et présentes, peut constituer la base d'un langage et d'un projet communs. Le lien entre les injustices est avant tout effectué par la dénonciation d'un système, qualifié de capitaliste ou de néolibéral, considéré comme responsable des inégalités et des violences de manière transversale et globale. Le néolibéralisme est ainsi un ennemi commun dans la mesure où il est dénoncé comme un système structurellement sexiste, raciste, classiste, écocide et spéciste. Face à ce constat d'interdépendance, voire d'imbrication, des inégalités, notamment sociales et écologiques, l'alliance entre « premier-e-s concerné-e-s » est pensée de manière fluide et respectueuse des spécificités des différentes mobilisations. C'est pour cette raison que les termes de confluence ou de synergie sont préférés à celui de convergence, associé à une unification rigide et homogénéisante incompatible avec la reconnaissance de la spécificité des mobilisations et des mobilisé-e-s. La prise de conscience de la nécessité de faire alliance pour être efficace cohabite avec la méfiance vis-à-vis de la convergence des luttes.

Priscilla Ludovsky, l'une des initiatrices du mouvement des Gilets jaunes à travers la pétition du 29 mai 2018 croisant urgences sociales et écologiques, qualifie ainsi les liens entre Gilets jaunes et Gilets verts de « travail collectif plus que de convergence ». Elle s'est appuyée sur les travaux des associations de défense de l'environnement. Elle précise qu'il y a eu aussi des « actions communes », de « manière organisée » ou du simple fait que « les cibles soient les mêmes pour les deux mouvements ». Elle cite l'exemple des manifestations contre Amazon pour expliquer que si les Gilets jaunes et les écologistes « se retrouvaient devant les mêmes entrepôts », c'est parce que « les responsables des inégalités, des violences sociales et environnementales sont les mêmes [...] et ça s'est vu sur le terrain, sans même s'être forcément concertés ». Sans nier les divergences au sein de ce mouvement, elle considère important de souligner que les Gilets jaunes ont contribué à rendre plus visibles et plus populaires des revendications auparavant portées exclusivement par les militantes et les militants écologistes. La dénonciation de l'utilisation du chlordécone aux Antilles, alors qu'il était reconnu comme dangereux et illégal en métropole, et de ses conséquences sur la santé des habitantes et des habitants et sur leur environnement, est un cas concret d'imbrication des enjeux de justice sociale, écologique et de dénonciation du racisme.

« Si tu es venu pour m'aider, tu perds ton temps, mais si tu es venu parce que tu penses que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble » : cette célèbre phrase attribuée à l'activiste aborigène d'Australie Lilla Watson est citée pour appeler à la vigilance face à la nécessité de penser le « qui » des mobilisations dans une logique de co-construction avec et pour les premier-e-s concerné-e-s. La parole et l'écoute libérées par l'avènement de nouveaux sujets comme les violences sexistes, sexuelles, policières et le dérèglement climatique (#MeToo, #onveutrespirer) mêlent intime et politique. À partir d'expériences individuelles de l'injustice, ce sont les rapports de pouvoir et les inégalités structurelles qui sont dénoncés. Le « comment » des mobilisations est étroitement lié au « qui » et au « quoi » du commun. La place centrale conférée à la parole des premier-e-s concerné-e-s débouche en effet sur la valorisation d'une diversité des tactiques, pensée comme l'expression de leurs différences de positionnement et de point de vue : alors que certain-e-s trouvent légitime et conforme à leurs revendications de faire du plaidoyer, d'autres vont considérer plus cohérent et efficace de porter des actions de désobéissance civile. Les rôles conférés au droit et à la remise en cause – ou pas – de la frontière entre désobéissance civile violente ou non violente sont deux points qui font particulièrement débat. L'enjeu est de déterminer quelles sont les meilleures stratégies pour porter une émancipation qui ne se réduise pas à un moment ou un acte libérateur, mais qui consiste dans « la transformation des relations et des identités antérieures, la définition de nouvelles subjectivités »¹³.

¹³ Audric Vitiello, « La démocratie radicale entre action et institution. De la politique adversariale à la politique préfigurative », *Raisons politiques* 75, n° 3 (2019) : 79.

Bien sûr, cette discussion possède un lien fort avec la prise en compte du rôle de l'activité humaine dans le dérèglement écologique, notamment climatique. Le terme d'anthropocène est, dans ce cadre de pensée, critiqué comme diluant la question de la responsabilité en l'associant à l'humanité, et en occultant ainsi la responsabilité spécifique des hommes / mâles (androcène¹⁴), des systèmes économique et politique (capitalocène, colonialocène, plantationocène¹⁵, et / ou de la sécularisation (sécularocène¹⁶).

Vous avancez que le « terme "critique" de par sa polysémie est sans doute celui qui vient le plus spontanément pour penser l'époque contemporaine »¹⁷. Qu'entendez-vous par là ?

RÉJANE SÉNAC – Dans un contexte de pandémie et de dérèglement climatique, la reconnaissance des urgences écologiques et de l'interdépendance du vivant sont devenues un enjeu prioritaire, voire vital dans la discussion publique et politique. La crise de Covid-19 a constitué un « événement » au sens que donne Alain Badiou à ce terme : dans son surgissement, elle est un bouleversement invitant à un processus de vérité sur ce qui constitue l'humain dans son interdépendance avec le non-humain, sur le sens de la vie et sur la pertinence et le rôle des frontières identitaires et géopolitiques. Cet événement fait crise car il nous contraint à porter un jugement sur la signification et la légitimité des catégories, des hiérarchies et des objectifs qui structurent notre monde et conditionnent nos interactions et nos choix. Il ne se réduit pas au moment de la pandémie et de sa gestion, mais exprime plus largement l'expérience d'une vulnérabilité partagée et la nécessité d'y répondre.

Qualifier la période contemporaine en ce qu'elle a de spécifique est un défi complexe, un pari. Le terme « critique » de par sa polysémie est celui qui me semble le plus adapté pour décrire l'état de crise globale et profonde caractérisant le questionnement sur ce qui fait la vie à l'aune de ce qui est vital. Confronté-e-s à un ensemble de bouleversements et de dangers imbriqués – dérèglement climatique, guerres, pandémies, famines, crises politiques, économiques et sociales –, nous traversons ainsi une phase critique à la fois en termes de diagnostics, d'analyses et de réponses. Critique, car le diagnostic vital est engagé. Pour survivre, il va en effet être nécessaire de réfléchir à ce qui nous constitue collectivement et individuellement dans et au-delà des frontières nationales relativement à nos systèmes politiques et économiques, nos modes de production et de consommation, notre conception de la réussite et du bonheur, ce qui nous relie et nous divise.

Cette époque est aussi celle d'un grand nombre de mobilisations vis-à-vis des pouvoirs établis, partout sur la planète. Pouvez-vous y percevoir un dénominateur commun, au-delà de leurs répertoires d'action ? Dessinent-elles une forme de géopolitique des inégalités, avec ce qui constituerait un paradigme transnational de compréhension des causes des injustices comme préalable à l'action ?

RÉJANE SÉNAC – À partir du début des années 2010, en écho aux mobilisations populaires ayant eu lieu dans de nombreux pays du Maghreb et du Moyen-Orient – Tunisie, Jordanie, Égypte, Yémen, Libye, Bahreïn, Maroc, Syrie – sous le nom de « printemps arabe », l'occupation de places publiques a été analysée comme marquant une « nouvelle génération de mouvements » se fondant « davantage sur un pragmatisme culturel et l'expérience personnelle que sur une organisation qui leur donnerait une identité collective »¹⁸. Ces rassemblements de citoyen-ne-s se réappropriant des

¹⁴ Adélaïde Bon, Sandrine Roudaut et Sandrine Rousseau, *Par-delà l'androcène* (Paris : Seuil, « Libelle », 2022).

¹⁵ Malcom Ferdinand, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen* (Paris : Seuil, 2019)

¹⁶ Mohamad Amer Meziane, *Des empires sous la terre. Histoire écologique et raciale de la sécularisation* (Paris : La Découverte, 2021).

¹⁷ Réjane Sénac, « Certaines féministes ne soutiendraient pas assez les Iraniennes ? Cette petite musique n'est pas nouvelle », *Le Monde*, 21 octobre 2022.

¹⁸ Geoffrey Pleyers et Marlies Glasius, « La résonance des "mouvements des places" : connexions,

espaces symboliques du pouvoir politique et / ou économique pour en faire des « lieux de colère »¹⁹ construisent un collectif sur la base « d'un sentiment commun et non plus d'une appartenance politique »²⁰. La création d'une communauté de colère et de résistance face à des injustices subies individuellement, mais dénoncées collectivement, prend alors la forme de rencontres, d'échanges et de débats dans un espace public réapproprié comme lieu de vie partagé. Les points communs entre les « mouvements des places » ne doivent cependant pas occulter le fait que cette expression désigne des mobilisations ne recouvrant ni les mêmes enjeux ni les mêmes modalités de contestation²¹, lorsqu'il s'agit de renverser des régimes autocratiques, comme en Égypte avec l'occupation de la place Tahrir ou en Ukraine celle de la place Maïdan, ou de dénoncer les dérives oligarchiques de régimes démocratiques, comme en Espagne avec les Indignados 15-M, à New York avec Occupy Wall Street ou en France avec Nuit debout.

Ce renouveau transnational et national de la contestation bouscule le rapport aux catégories et aux frontières du politique à travers l'émergence d'une aspiration démocratique se méfiant ainsi des médiations, des affiliations partisans et prenant la forme d'un « mouvement de contestation générale des gouvernants et de leur jeu, au nom du peuple »²². La critique de la démocratie représentative et des élites s'exprime de manière positive par la promotion d'autres choix souhaitables et leur mise en œuvre *via* la réappropriation de répertoires d'action collective hérités, mais aussi d'inventions d'alternatives dans la contestation.

Marquent-elles, dans le même temps, une forme de retour de la radicalité ?

RÉJANE SÉNAC – La dimension radicale de l'engagement se distingue clairement du paradigme explicatif de la radicalisation « recouvrant à la fois les dérives individuelles, le passage à l'acte terroriste ou l'usage de la violence politique »²³. Pour reprendre les travaux de la sociologue Isabelle Sommier, les engagements sont revendiqués comme radicaux au sens où ils s'inscrivent dans « une posture de rupture vis-à-vis de la société d'appartenance, acceptent au moins en théorie le recours à des formes non conventionnelles d'action politique éventuellement illégales, voire violentes »²⁴.

Dans un contexte de discrédit de l'approche réformiste jugée trop peu efficace, voire trompeuse, l'utopie en actes est valorisée comme une repolitisation nécessaire, et même – paradoxalement – comme le seul pragmatisme à l'ère des urgences sociales et écologiques. Considérant que les répertoires d'action « classiques » tels que les manifestations ou le plaidoyer ne sont pas suffisants, et qu'une rupture révolutionnaire ne serait ni réaliste ni souhaitable, la construction d'« alternatives émancipatrices dans les espaces et les fissures » du système existant est ainsi présentée comme formant « des institutions, des relations et des pratiques [...] ici et maintenant, qui préfigurent un monde idéal »²⁵.

À partir de l'enquête qualitative que j'ai menée, je qualifie les mobilisations contemporaines contre les injustices de « radicales et fluides » dans la mesure où les responsables d'association et

émotions, valeurs », *Socio 2* (2013) : 59-80.

¹⁹ Hélène Combes, David Garibay et Camille Goirand, *Les Lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa* (Paris : Karthala, 2016).

²⁰ Benjamin Sourice, *La Démocratie des places. Des Indignados à Nuit debout, vers un nouvel horizon politique* (Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, 2017) : 141.

²¹ Arthur Guichoux, « Nuit debout et les "mouvements des places" : désenchantement et ensauvagement de la démocratie », *Les Temps modernes* 691, n° 5 (novembre-décembre 2016) : 30-60.

²² Samuel Hayat, « Les Gilets jaunes et la question démocratique », *Contretemps*, 26 décembre 2018.

²³ Loïc Le Pape, « Radicalisation », dans Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux* (Paris : Presses de Sciences Po, 2020) : 485.

²⁴ Isabelle Sommier, « Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et Politiques* 68 (automne 2012) : 15.

²⁵ Erik Olin Wright, *Utopies réelles* (Paris : La Découverte, 2017) : 9.

activistes interviewé·e·s partent du diagnostic de l'interdépendance des dominations pour faire émerger celle des émancipations. Valorisée en tant que démarche d'appréhension des injustices par ce qui les constitue, cette radicalité fluide caractérise aussi les modalités de l'engagement et leurs expressions. Le modèle du « grand soir » est mis à distance dans le rejet de ce qui est associé à une mise en doctrine, tout comme celui des « petits matins qui chantent », pour se réclamer de celui des « petits jardins », des « jardins partagés ». La méfiance envers ce qui est associé à un risque de recomposition d'une unité hégémonique, voire totalitaire, amène à prendre de la distance vis-à-vis de toute généralisation, qu'elle soit procédurale ou idéologique.

Vous vous êtes notamment exprimée sur les réactions en France autour des mouvements des femmes iraniennes. Dans la réception à l'étranger de certaines de ces mobilisations, en quoi ce qui se produit ailleurs peut-il également donner des indices sur le rapport à l'émancipation ici ?

RÉJANE SÉNAC – L'accusation selon laquelle les féministes françaises manqueraient de solidarité, en particulier internationale, est régulièrement utilisée pour les discréditer en les stigmatisant à la fois comme trop radicales dans leurs critiques des incohérences de la société française, et comme pas assez engagées dans la promotion des principes qu'elles revendiquent incarner et promouvoir. Ces deux accusations ne sont pas contradictoires. Les procès d'une part, en wokisme, et d'autre part, en indifférence, voire en trahison des mobilisations féministes à l'international, participent en effet d'une même disqualification de celles qui désacralisent la République française que cela soit par leurs critiques internes ou par leur mise à distance d'un discours d'exemplarité à exporter.

Ces procès ont pour objectif de les délégitimer en les accusant de lâcheté, d'incohérence, voire, plus grave, d'antirépublicanisme. Plus fondamentalement, ils rendent les critiques internes indécentes et les invalident. Ces accusations ne sont pas argumentées, et le fait que les associations et activistes ainsi mises en cause témoignent de leurs engagements dans des solidarités internationales anciennes et actuelles n'a que très peu d'effet face à une posture de surplomb et de mépris. Elles sont néanmoins à prendre au sérieux, car elles disent la force de la résistance à une discussion sur les modalités à mettre en œuvre pour que l'égalité « à la française » ne soit pas un mythe promu, en interne comme à l'international, malgré les preuves des inégalités et des violences dans et par la France d'hier et d'aujourd'hui. Il est ainsi à la fois *mainstream* et d'une subversion valorisante de se revendiquer féministe et contre les violences, de s'enthousiasmer pour les interventions percutantes d'Alexandria Ocasio-Cortez (AOC), députée démocrate de l'État de New York, de rendre hommage au courage de celles qui se rebellent à l'étranger, comme les femmes iraniennes, ou ont mené la lutte dans le passé, comme Gisèle Halimi ou Simone Veil, tout en vilipendant celles qui alertent sur la persistance des inégalités et des violences aujourd'hui en France. L'usage des expressions de « cancel culture » et de « wokisme », les accusations de manque de solidarité et de cohérence, montrent que si la remise en cause des injustices est valorisée lorsqu'elle se situe dans l'avant ou l'ailleurs, elle est discréditée comme un excès dangereux quand elle concerne l'ici et le maintenant.

Notons que la dénonciation des injustices et des violences sexistes ayant eu lieu avant ou ayant lieu ailleurs, et le rapport à la solidarité internationale ne sont pas exemptes d'ambivalences. En effet, ils ne s'expriment que pour certains territoires et populations. Des pays comme la République démocratique du Congo ou l'Éthiopie peuvent être cités pour illustrer les angles-morts face à des guerres pourtant aussi caractérisées par des violences sexuées et sexuelles, des viols systématiques et pour lesquels la solidarité internationale est peu, voire pas exprimée, notamment en France. Le traitement différencié des violences, notamment sexistes, en temps de guerre ou dans les théocraties, interroge les critères de sollicitude expliquant ces différences de traitement. Dans le cas de l'Ukraine, le fait que les Ukrainien·ne·s soient perçue·e·s comme « nous ressemblant » permet de comprendre l'ampleur de l'empathie et de la solidarité. En ce qui concerne l'Iran, la résistance face à un régime islamiste participe elle aussi à la défense d'une culture, d'une civilisation occidentales à préserver. Ainsi, dans l'avant ou l'ailleurs, l'ici ou le maintenant, l'application des principes de liberté, d'égalité et de solidarité reflète et construit une conception de l'émancipation qui ne bouscule pas nos héritages, notamment le mythe de l'exemplarité française. La valorisation de

figures comme AOC aux États-Unis peut alors être interprétée comme une manière de stigmatiser les limites d'une Amérique caractérisée par un racisme structurel dont la France serait exempte. La valorisation des engagements passés ou à l'international repose à la fois et / ou alter-nativement sur l'empathie envers celles et ceux que nous considérons semblables et sur l'opposition envers ceux définis comme des ennemis des valeurs qualifiées d'occidentales – dont l'égalité femmes-hommes. Ce diagnostic nous invite à discuter des conditions de possibilité d'une solidarité égalitaire qui ne réduirait pas l'émancipation à la reproduction idéalisée d'un modèle français pourtant caractérisé par des contradictions et des inégalités structurelles. En prenant en considération l'histoire et le contexte, il s'agirait d'analyser les enjeux locaux et globaux pour mettre en œuvre les droits fondamentaux pour toutes et tous, chacune et chacun.